

LES AIDES FINANCIERES « GERS 2030 »

DEPUIS 2017

2 NOUVEAUX FONDS À DESTINATION
DES COLLECTIVITÉS GERMOISES

LA DOTATION DEPARTEMENTALE RURALE « DDR »



▶ Pour les micro-projets
améliorant le cadre de vie

▶ Des communes,
syndicats de communes
syndicats mixtes fermés

▶ 1 projet/an
Plafond de 12 000€ de subvention
Dossiers de demande simplifiés
2 programmations attributives
par an

Depuis 2017, la DDR c'est :

◆ **1 600 000€** de subven-
tions

◆ **366** projets aidés

Un dispositif reconduit chaque
année, une enveloppe
financière maintenue

LE FONDS DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT « F2D »

▶ Un contrat triennal entre
le Département et chaque
EPCI à fiscalité propre

▶ 6 millions d'euros
pour les projets
structurants
supra-communaux

▶ Pouvant être portés par
l'EPCI
ou une commune, sur
proposition de l'EPCI



Depuis 2017, le F2D c'est :

◆ **15** contrats-cadre signés pour 3 ans

◆ **15** annexes au contrat fléchant les pro-
jets bénéficiaires discutées et arrêtées

◆ **112** projets bénéficiaires

◆ **5 033 607 €** de
subventions votées